

II – VERS UNE INTERPROFESSIONNELLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

1 - Nouveaux statuts, nouvelles missions

Créée en 1994 pour gérer les fonds de la formation professionnelle et répondre aux besoins de qualification des entreprises de l'économie sociale, l'USGERES est depuis cette date un acteur du paritarisme.

Ses membres n'étant pas pour autant considérés comme des interlocuteurs à part entière des négociations nationales sur la formation professionnelle - et ce malgré l'intérêt manifesté à l'égard de ses propositions de réforme, par les Pouvoirs publics et les Confédérations syndicales (cf. 31 propositions pour « *Réformer la formation professionnelle avec les employeurs de l'économie sociale* » - mars 2000) - l'USGERES a choisi de faire évoluer ses missions. Pour gagner en légitimité et pouvoir agir au delà du seul cadre de la formation professionnelle.

Après plusieurs mois de réflexions et de consultations, ses organisations membres se sont dotées de nouveaux statuts le 14 mars 2001, en Assemblée générale extraordinaire.

Convaincus de devoir s'organiser collectivement pour peser effectivement sur les orientations législatives et réglementaires les concernant, ses adhérents ont décidé de se constituer en représentation interprofessionnelle d'employeurs de l'économie sociale, avec une triple ambition :

Fédérer les organisations professionnelles et représentations institutionnelles qui composent l'économie sociale en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'action concertée sur toutes les questions relatives à la vie de leurs entreprises : relations professionnelles, gestion de l'emploi, des qualifications, de la formation continue ...

Exprimer les positions, besoins et préoccupations de ses organisations membres pour agir dans leur intérêt commun, tel qu'elles le définissent. L'USGERES intervient notamment en appui des branches professionnelles qui le souhaitent, dans le strict respect de leurs négociations propres et du principe de subsidiarité, pour peser du poids de son organisation collective.

Représenter les employeurs de l'économie sociale auprès des Pouvoirs publics et Confédérations syndicales pour faire valoir leurs opinions autant que les particularités de leurs réalités professionnelles. Les dispositions et réglementations qui s'imposent aux associations, coopératives et mutuelles sont en effet négociées lors de discussions dont sont exclus leurs représentants, aujourd'hui « hors-champ ». Le but de l'USGERES est d'agir pour la reconnaissance d'un mouvement d'entrepreneurs propre à l'économie sociale, consulté à l'instar des organisations patronales traditionnelles dans le cadre des négociations collectives qui concernent la vie et l'avenir de leurs organisations.

Le préambule des statuts votés revendique clairement l'appartenance de l'USGERES au champ de l'économie sociale et son respect du principe de subsidiarité à l'égard des branches professionnelles.

Préambule

Les organisations de l'économie sociale - associations, coopératives et mutuelles - mettent en œuvre un ensemble de principes qui les caractérisent, les distinguent et les unissent, au-delà de la diversité de leurs statuts : constituées en entreprises de personnes - et non de capitaux - elles poursuivent la réalisation d'un objet social, réinvestissent l'essentiel de leurs excédents financiers dans leur projet et veulent pratiquer un partage équitable du pouvoir en appliquant le principe « une personne, une voix ».

Pour les syndicats d'employeurs et mouvements de l'économie sociale fondateurs de l'USGERES, la reconnaissance de l'entreprise associative, coopérative ou mutualiste passe par l'affirmation et la reconnaissance du rôle qu'y exercent les employeurs. Qu'il s'agisse d'emploi, de formation continue, d'organisation du travail et plus largement de gestion des relations avec les salariés, ce rôle mérite d'être reconnu à la hauteur des responsabilités engagées.

Pour soutenir cette reconnaissance, l'USGERES souhaite donner corps à une représentation des employeurs de l'économie sociale qui devienne un interlocuteur régulier des Pouvoirs publics et des Confédérations syndicales. Croyant à la pertinence, la légitimité et la nécessité d'une expression commune des dirigeants de l'économie sociale, ses membres souhaitent qu'elle constitue ce lieu où définir la convergence de leurs orientations, pour peser du poids de leur organisation collective.

Un constat : l'économie sociale est « hors-champ »

Les décisions qui s'imposent aux associations, coopératives et mutuelles sont négociées lors de discussions qui n'associent pas les représentants des employeurs de l'économie sociale : ils sont « hors-champ ». Pour que ce champ qu'ils occupent ne soit plus un champ par défaut mais un champ à part entière, légitimement consulté lors des négociations sociales, l'USGERES souhaite développer son rôle d'instance interprofessionnelle, représentative des réalités professionnelles de ses membres.

Acteurs du paritarisme dans le domaine de la formation continue depuis 30 ans, les membres de l'USGERES entendent le devenir dans toutes les instances où se discute et se décide l'avenir des organisations qu'ils représentent.

Leur but est d'agir pour la reconnaissance d'un mouvement d'entrepreneurs propre à l'économie sociale, qui s'exprimerait à l'égal des organisations patronales traditionnellement consultées, constituant ainsi un acteur à part entière du tripartisme.

Un principe : la subsidiarité

Lieu d'échange, de coordination et d'action concertée, l'USGERES respecte le principe de subsidiarité à l'égard de ses organisations membres.

Instance représentative transversale, elle n'est pas compétente pour négocier et signer les accords de branches ou d'entreprises relatifs au droit du travail, aux négociations salariales, à l'emploi ou à la formation professionnelle. Elle n'intervient donc pas au niveau des branches ou des entreprises.

Son rôle consiste cependant à nouer tous les contacts qui lui paraissent utiles - avec les Pouvoirs publics et les Confédérations syndicales - pour créer ou entretenir un environnement social, réglementaire et législatif favorable aux attentes de ses membres, en s'appuyant notamment sur la mise en place d'accords cadres.

L'USGERES a donc vocation à soutenir l'action des organisations qui la composent, en tentant toujours de faire le lien entre leurs préoccupations. Son objet est de favoriser l'unité ou la complémentarité des positions de ses adhérents, sans se substituer à eux, dans le respect de leurs négociations propres. Lieu d'échanges, de concertation et d'élaboration, elle agit dans l'intérêt commun de ses membres, tel que ceux-ci le définissent..

Quatre engagements

L'ambition qui oriente les buts et missions de l'USGERES ne peut se développer qu'avec le soutien de ses organisations membres, dans le

respect des quatre engagements suivants :

- ✓ Favoriser la prise en considération des préoccupations des adhérents,
- ✓ Agir dans leur intérêt commun,
- ✓ Porter leurs revendications,
- ✓ Respecter l'expression de leur volonté

Le projet de l'USGERES est bien, à terme, de participer à l'ensemble des instances du dialogue social national.

En désaccord avec l'évolution de l'USGERES, le SOP (Syndicat général des Organismes Privés sanitaires et sociaux à but non lucratif) a préféré la quitter. Dans un souci d'apaisement et pour prendre le temps de clarifier la situation, l'UNIOPSS a décidé de « suspendre sa participation aux instances de l'USGERES pour ce qui ne relève pas strictement de la compétence d'Uniformation » (délibération du Conseil d'administration du 19 septembre 2001).

2 – Identités et pratiques d'employeurs dans l'Economie sociale

➤ *Enquête sur l'exercice de la fonction employeur dans l'économie sociale*

Pour remplir ses nouvelles missions sur la base d'une connaissance fine des attentes et préoccupations de ses adhérents, issus de secteurs d'activités divers, l'USGERES a fait réaliser une première enquête sur l'exercice de la fonction employeur dans l'économie sociale.

L'USGERES a confié la réalisation de cette enquête – qualitative dans un premier temps – au cabinet Trajectoires Conseil, en janvier 2001. Son but était de mieux connaître et de mieux faire connaître les réalités professionnelles autant que l'image qu'ont d'eux-mêmes les dirigeants de l'économie sociale, le sujet n'étant pas ou peu étudié.

Il s'agissait d'établir une première caractérisation de la fonction employeur et d'identifier les points de convergence significatifs entre familles de l'économie sociale, à partir d'une photographie des représentations que se font ces employeurs de leurs rôles et responsabilités.

Cette enquête s'est déroulée entre janvier et mars 2001, sous forme de réunions de groupes d'une part, organisées avec les représentants des 4 grandes familles qui composent l'USGERES, et dans le cadre d'entretiens individuels d'autre part.

70 personnes au total se sont exprimées, leurs déclarations ayant fourni la matière d'un document de synthèse diffusé et commenté à l'occasion du colloque organisé par l'USGERES sur les « *Identités et pratiques d'employeurs dans l'économie sociale* », le 24 avril 2001.

Les données recueillies par Trajectoires Conseil s'organisent en cinq grands chapitres :

PHOTOGRAPHIE DE LA FONCTION DIRIGEANTE

Le poids de la militance dans la prise de responsabilité des dirigeants

La répartition des rôles entre dirigeants élus et dirigeants salariés

L'inventaire des rôles et activités qui composent la fonction dirigeante

CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION EMPLOYEUR DANS L'ECONOMIE SOCIALE

Une fonction employeur distincte de la fonction dirigeante ?

Responsabilités dirigeantes et responsabilités d'employeurs

Un exercice différent des responsabilités dans le secteur de l'économie sociale

Impact de l'objet social de l'organisation sur l'exercice de la fonction employeur

Difficultés et atouts de la fonction employeur

L'éventuelle confusion entre le rôle de l'organisation envers ses usagers et son rôle envers les salariés

LES EVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET LES ENJEUX D'AVENIR

LES ATTENTES A L'EGARD D'UNE FEDERATION D'EMPLOYEURS

LA FORMATION DU DIRIGEANT D'ECONOMIE SOCIALE

Cette enquête devrait connaître une suite – quantitative cette fois – qui permettra d'affiner le portrait des employeurs de l'économie sociale et de caractériser les pratiques dirigeantes ainsi que les relations professionnelles en vigueur dans l'économie sociale.

➤ **Colloque sur les « Identités et pratiques d'employeurs dans l'économie sociale »**

Pour afficher son projet fédérateur, communiquer sur l'émergence d'un patronat de l'économie sociale et travailler sur la fonction employeur, l'USGERES a rassemblé plus de 200 participants, venus échanger réflexions et expériences dans le cadre de la rencontre nationale organisée le 24 avril.

Une douzaine d'intervenants ont animé les échanges des **tables rondes du matin**, consacrés au projet qui fonde l'identité des entreprises de personnes (1^{ère} table ronde) et aux usages visant à mobiliser les compétences de ces entreprises (2^{ème} table ronde).

Ces échanges ont permis à des représentants associatifs, coopératifs et mutualistes d'apporter un éclairage sur des pratiques et des méthodes caractéristiques de la gestion des entreprises de personnes : affirmation d'une logique de projet, démarche participative pour la définition ou la redéfinition de ce projet, gestion d'une double contrainte – ou opportunité – sociale et gestionnaire, conciliation du militantisme et du droit du travail, articulation projet/organisation, place de la formation...

Toutes démarches qui ont conduit Hugues Sibille à déclarer que *« l'économie sociale doit réaliser un investissement en recherche et développement managérial pour traduire ses spécificités en modes de management. Cela représente un coût. »* a-t-il ajouté, alors que *« Le secteur des entreprises de capitaux investit tous les jours pour réaliser le passage entre une certaine conception de l'entreprise – libérale – et des outils de management appropriés »*, en soulignant que *« les Pouvoirs publics ont peut-être une responsabilité en la matière mais, dans tous les cas, il appartient en premier lieu au secteur lui-même d'investir »*.

Ces tables rondes ont précédé le **débat organisé l'après-midi** avec une dizaine de participants sur le thème *« Quel patronat dans et pour l'économie sociale ? »*, introduit successivement par Guy Hascoët, Secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire et Hugues Sibille, Délégué interministériel à l'Innovation et à l'Economie sociale.

On peut retenir de ces deux interventions l'invitation faite aux employeurs de l'économie sociale d'organiser leur représentation collective pour *« faire reconnaître une économie plurielle »* selon les termes de Guy Hascoët et *« parvenir à une structuration lisible et identifiable par les Pouvoirs publics »*, pour Hugues Sibille.

(Voir « l'USGERES dans la presse », en annexe)

PROGRAMME du COLLOQUE du 24 AVRIL 2001

Matin

Au cœur des entreprises de personnes : leur projet

De l'identité de l'association à la culture de ses dirigeants ou comment être acteur dans son environnement

Patrick Martin, directeur général de l'Association d'action éducative de Loire Atlantique

De l'association à la coopérative : les raisons d'une transformation

Michel Faure, président du Directoire de la société coopérative ADREP

Concilier valeurs associatives et objectifs économiques

Jean Brouard, vice-président de l'Association nantaise des Foyers de Jeunes Travailleurs

La Mutuelle Générale : un nom plus court pour un projet plus large

René Pilonchéry, vice-président de la Mutuelle Générale (ex MGPTT), chargé de la politique des Ressources humaines

Séance présidée par Robert Baron, secrétaire général de l'USGERES

et animée par Alain Favier du Mouvement des Francas

Mobiliser les compétences de l'organisation pour la réalisation de son projet

Les enjeux d'un redéploiement d'activités sanitaires : l'exemple mutualiste

Michel Thomas, directeur général de la Fédération mutualiste interdépartementale de la région parisienne (FMP)

Associer les salariés à la marche de l'entreprise : une dynamique de communication interne exigeante

Michel Plaze, directeur général de la société coopérative Disposelec

L'analyse des pratiques professionnelles comme composante d'une démarche qualité

Jacques Renon, directeur de la maison de santé des Récollets et de l'institut médico-éducatif de La Tremblaye

La formation professionnelle au cœur du développement des services associatifs

Jean-Luc Le Clech, directeur général de l'association Agora

Séance présidée par Michel Porta, membre du bureau de l'USGERES et animée par Patrice Rachline, conseiller en management des ressources humaines

Après-midi

Débat

Quel patronat dans et pour l'économie sociale ?

Comme les autres, des employeurs... des employeurs pas comme les autres ?

Ouverture du débat par Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire

Débat introduit par la société coopérative Trajectoires Conseil sur : Les réalités et enjeux liés à l'exercice de la fonction employeur dans les associations, coopératives et mutuelles

Echanges animés par

Denis Boissard, rédacteur en chef de Liaisons sociales

Avec

Hugues Sibille, délégué interministériel à l'Innovation sociale et à l'Economie sociale

des représentants d'employeurs de l'économie sociale

- Henri Borentin, secrétaire général adjoint de l'USGERES,
- Patrick Lenancker, vice-président du mouvement des SCOP entreprises,
- Gilbert Soucaze des Soucaze, administrateur national de l'Union nle des associations du service à domicile (UNADMR)

Et des personnalités

- Etienne Chaufour, Maire de Juvisy/Orge, conseiller général de l'Essonne
- Vincent Delpy, sous-directeur de l'activité et de l'emploi, Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle
- Pascal Dorival, directeur général de Chèque domicile
- Dominique Picard, déléguée générale du Centre des Jeunes Dirigeants et Acteurs de l'Economie sociale

3 – Création du « Groupe de dialogue social transversal de l'économie sociale »

Le 23 Avril 2001, l'USGERES a signé un premier protocole d'accord avec les 5 Confédérations syndicales représentatives pour constituer un groupe de travail paritaire visant à développer le dialogue social « en interprofessionnelle de l'économie sociale » et répondre à « l'impératif de faire correspondre les relations sociales à ses spécificités ».

Intervenant dans le « respect du principe de subsidiarité et de hiérarchie des seuils normatifs fixés par la loi, les accords de branche et les accords collectifs d'entreprise », ainsi que dans « le respect du pouvoir de négociation des organisations représentatives de branches professionnelles », le groupe vise un double objet :

- une concertation pour la définition de préconisations communes, basée sur l'examen paritaire de réalisations conduites dans l'Économie sociale, le Groupe de dialogue social institué par le présent protocole ayant pour vocation d'impulser des travaux d'étude sur cette définition ;
- l'adoption et la promotion de pratiques communes pour expérimenter, stimuler et conforter les relations sociales entre les salariés et leurs employeurs associatifs, mutualistes et coopératifs, avec, le cas échéant, la mise en place paritaire d'outils d'appui, de suivi et d'évaluation spécifiques.

➤ **Les objectifs et thèmes de travail du Groupe**

Si les travaux du Groupe de dialogue social « peuvent déboucher à terme sur la conclusion d'accords-cadres interprofessionnels de l'Économie sociale », une première étape consistera à proposer un ensemble de préconisations aux branches professionnelles concernant :

- **La qualité des services** aux personnes et aux collectivités assurés par les associations, coopératives et mutuelles,
- **La professionnalisation** des services intégrant des emplois jeunes,
- **Le dialogue social** dans les entreprises de l'économie sociale, notamment dans les très petites entreprises.

Conclu pour une période de deux ans, cet accord a été signé respectivement par Jean-Marie SPAETH pour la CFDT, Jean-Jacques BRIOUZE pour la CFE-CGC, Lionel DUBOIS pour la CFTC, Maryse DUMAS pour la CGT, Marie-Suzie PUNGIER pour FO et Gérard DESCHRYVER pour l'USGERES.

➤ **Le Comité de dialogue social et les Ateliers thématiques paritaires**

Les réflexions du Groupe de dialogue social s'appuie sur les avis d'un Comité de dialogue social réunissant les représentants confédéraux des organisations de salariés et des représentants employeurs de l'USGERES. Ce Comité s'est réuni à trois reprises en 2001, après la signature du protocole d'accord, et oriente les travaux conduits par trois Ateliers thématiques paritaires. Ces Ateliers thématiques, qui travaillent sur les thèmes cités ci-dessus, ont commencé de se réunir en 2002 pour élaborer de premières préconisations.

➤ **Conférence de presse « Pour un dialogue social adapté aux réalités des associations, des coopératives et des mutuelles »**

Le 29 mai 2001, l'USGERES a présenté à la presse le contenu du protocole d'accord signé en avril avec les 5 Confédérations syndicales représentatives, officialisant ainsi son ambition de devenir un acteur interprofessionnel reconnu du dialogue social.

Outre Gérard DESCHRYVER, André ARNAUDY, Robert BARON et Michel PORTA, qui intervenaient en tribune pour présenter les objectifs et enjeux du Groupe de dialogue social, une quinzaine de membres de l'USGERES ont participé à ce petit-déjeuner, ainsi que quatre représentants des Confédérations syndicales signataires.

Quinze journalistes ou représentants de publications étaient également présents pour : l'AFIM (Mutualité), l'AFP, Actualités Sociales Hebdomadaires, Entreprise et carrières, Entreprise et formation (AFPA), Espace social européen, l'Expansion, le Figaro, Inffo Flash, La Lettre d'Habitat-Formation, La Lettre de l'Economie sociale, La Lettre d'Unifformation, Politis, Travail Social Actualités, Radio-France International.

(Voir « l'USGERES dans la presse », en annexe)

Le résumé publié par la Lettre de l'USGERES

Pour un dialogue social adapté aux réalités des associations, des coopératives et des mutuelles

Le 29 mai dernier, l'USGERES a présenté à la presse le contenu du protocole d'accord signé en avril avec les 5 Confédérations syndicales représentatives. Cet accord porte création du « Groupe de dialogue social transversal de l'économie sociale », groupe dont les travaux s'appuieront particulièrement sur les réflexions de 3 ateliers thématiques consacrés à :

- *La qualité des services aux personnes et aux collectivités assurés par les associations, coopératives et mutuelles,*
- *La professionnalisation des services intégrant des emplois jeunes,*
- *Le dialogue social et le droit syndical dans les entreprises de l'économie sociale, notamment dans les très petites entreprises.*

Un modèle social

L'initiative de cette démarche s'appuie sur la conviction énoncée par Michel Porta qu'« *il existe bien un modèle social propre aux associations, coopératives et mutuelles* », modèle qui mérite toutefois d'être analysé et spécifié pour que les relations professionnelles entre employeurs et salariés conduisent effectivement à « *la réussite du projet d'intérêt collectif* » qu'elles défendent. Si leurs activités en font souvent des acteurs économiques à part entière, Robert Baron a rappelé que les « *entreprises de l'économie sociale n'en produisent pas moins leurs propres réponses en matière de santé, d'éducation, de loisirs ou de protection sociale* » et qu'il s'agit à travers le dialogue avec les Confédérations de mettre en cohérence le projet qu'elles portent et les rapports sociaux qui s'y nouent.

Jean-Jacques Briouze pour la CFE-CGC a d'ailleurs souligné l'importance pour son organisation de s'associer aux travaux du groupe pour « *participer à la traduction des valeurs affichées par l'économie sociale dans la relation avec les salariés* ». Et d'ajouter que si « *la préoccupation humaniste existe bien dans les entreprises* » de ce champ, il s'agit notamment d'identifier « *les bonnes pratiques* » relatives à la participation des salariés.

L'accord signé donne 2 ans aux représentants d'employeurs et de salariés pour définir un ensemble de préconisations basées sur l'analyse des pratiques sociales en vigueur dans les différents secteurs d'activités couverts par l'USGERES. Cette démarche, qui se veut avant tout pragmatique, pourra déboucher à terme sur la conclusion d'accords-cadres interprofessionnels de l'économie sociale. Elle s'inscrit toutefois dans le strict respect du principe de subsidiarité à l'égard des branches professionnelles, dont les représentants participeront aux travaux des ateliers thématiques.

Obtenir la représentativité du champ de l'économie sociale

Nombre d'acteurs de la vie économique et sociale ne participent pas aux débats engagés dans le cadre de la refondation sociale. C'est le cas des employeurs associatifs, coopératifs et mutualistes, qui n'en revendiquent pas moins leur place dans les instances traditionnelles de négociation collective. La structuration interprofessionnelle dans laquelle s'engage l'USGERES et la création du Groupe de dialogue social participent de son effort pour devenir à terme une instance représentative des employeurs de l'économie sociale, même si aujourd'hui l'USGERES ne les représente pas tous. Répondant à Bernard Dexet de la CGT qui regrettait l'absence d'« *un front uni* » des employeurs, Gérard Deschryver et André Arnaudy ont souligné de concert qu'il existe aujourd'hui différentes représentations patronales de l'économie sociale, comme il existe différentes représentations de salariés. Et précisé que la démarche de l'USGERES reste ouverte à tous les partenariats et coopérations. Jean-Jacques Briouze a du reste reconnu que cela ne devait « *pas empêcher la progression* » des employeurs déjà associés au sein de l'USGERES, message repris par Lionel Dubois de la CFTC qui a souligné le caractère « *politique plus que gestionnaire de la démarche* », légitimée par sa Confédération.

4 – Campagne de l'USGERES « Pour une représentation interprofessionnelle des employeurs de l'économie sociale aux élections prud'homales »

L'USGERES a pris, au printemps 2001, la décision de présenter des listes de candidats aux élections prud'homales de décembre 2002. Cette décision participe de la stratégie qu'elle a commencé de bâtir, avec le changement de ses statuts, pour contribuer à la reconnaissance d'une « interprofessionnelle » de l'économie sociale. Les élections prud'homales sont en effet une étape clé de la nécessaire conquête de la représentativité des employeurs associatifs, coopératifs et mutualistes, dès lors qu'ils souhaitent devenir des interlocuteurs à part entière des Pouvoirs publics et des Confédérations syndicales.

Pour satisfaire l'objectif qu'elle s'est fixé de présenter des « *Listes interprofessionnelles d'employeurs de l'économie sociale* » dans l'ensemble des départements français, l'USGERES a mis sur pied un comité de pilotage, chargé d'impulser et de coordonner les efforts de campagne.

Créé à la fin du second trimestre, ce comité rassemble des volontaires issus des trois familles qui composent l'USGERES. Il se réunit une fois par mois pour décider et mettre en œuvre les actions nécessaires à la conduite de cette campagne : sensibilisation et information des employeurs grâce à la rédaction d'un **argumentaire** de campagne, diffusé par les réseaux adhérents ; rédaction d'un **guide** à l'attention des candidats, édité en 8000 exemplaires en décembre 2001 ; préparation d'un premier **cahier technique** concernant l'inscription des employeurs sur les listes électorales en décembre 2001.

Les premières informations diffusées entre octobre et décembre pour informer les employeurs ont permis de recenser une centaine de candidatures, dès la fin de l'année.

Souhaitant conduire une campagne aussi large que possible pour garantir les chances de succès des employeurs de l'économie sociale, l'USGERES a cherché à établir des partenariats avec d'autres organisations. A cet effet, ses représentants ont rencontré le CEGES à plusieurs reprises. Ils ont également pris contact avec l'UNIFED en lui proposant, par courrier en septembre, de s'associer pour la campagne des élections prud'homales.

La Lettre argumentaire diffusée par les réseaux adhérents

**Pour une représentation interprofessionnelle d'employeurs
de l'économie sociale dans les Conseils prud'homaux**

Madame, Monsieur,

En décembre 2002 auront lieu les prochaines élections prud'homales. Malgré les initiatives méritoires d'employeurs issus d'associations, de coopératives et de mutuelles, force est de constater que **les employeurs de l'économie sociale restent encore peu représentés dans les conseils de prud'hommes.**

Pourtant, les 750 000 entreprises de nos secteurs d'activités emploient 7% de la population active. Surtout, si les dirigeants de nos structures, élus et cadres de direction, veulent être effectivement reconnus comme des acteurs de la vie économique et sociale, il est désormais essentiel qu'ils s'investissent au sein des conseils prud'homaux pour témoigner du plein exercice de leurs responsabilités d'employeurs, en participant à l'élaboration de la jurisprudence qui les concerne. En effet, nous ne pouvons continuer de laisser à d'autres le soin d'interpréter nos conventions collectives et nos accords d'entreprises ou régler les litiges qui nous intéressent directement.

C'est pourquoi les organisations membres de l'USGERES, dont l'UNODESC/le SNALESS/l'UNIOPSS/l'UGEM..... fait partie, ont décidé d'unir leurs forces pour présenter, dans chaque département, des « **Listes interprofessionnelles d'employeurs de l'économie sociale** », **tout particulièrement dans la section « Activités diverses »**. Pour gagner en légitimité sur le terrain des relations professionnelles, les dirigeants de l'économie sociale doivent veiller à être représentés en tant que tels. Et leur représentation ne peut qu'être interprofessionnelle afin de marquer la communauté de leur approche des relations sociales.

Cet engagement dans la prochaine campagne des élections prud'homales contribuera à renforcer la dynamique déployée par nos différents secteurs d'activités pour se structurer en branches autour de conventions collectives et organiser ainsi les relations professionnelles dans leurs entreprises.

Ce projet d'envergure, porté par une démarche concertée encore inédite dans l'économie sociale, réussira **avec votre appui**, si vous-même, ou des élus et cadres dirigeants de votre secteur d'activité, acceptez d'être candidat. Afin de **vous faire connaître auprès du comité de pilotage** créé par l'USGERES et obtenir de plus amples informations, nous vous invitons à nous retourner le bulletin réponse ci-joint. Nous vous recontacterons pour vous mettre en relation avec les relais locaux de cette campagne dans votre région.

Nous comptons sur votre mobilisation, en souhaitant avoir le plaisir de travailler ensemble à une représentation d'employeurs de l'économie sociale.

Bien à vous,

Signataire :

Président ou secrétaire général de chaque composante de l'USGERES

II – LA VIE DE L'USGERES

1 – Les nouveaux adhérents en 2001

Quatre nouvelles organisations ont adhéré à l'USGERES en 2001. Ces organisations, signataires de Conventions collectives nationales ou d'accords de branche, représentent :

- les employeurs de l'aide à domicile, membres respectivement de l'Union Nationale de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (UNADMR) et de l'Union Nationale des associations coordinatrices de Soins et Santé (UNACSS). L'UNADMR a adhéré en février, l'UNACSS en juillet 2001.
- les employeurs des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation, membres du Syndicat National des SNML et PAIO qui a adhéré en février 2001.
- les employeurs des Centres sociaux et socio-culturels, membres du Syndicat National d'Associations Employeurs de personnels au service des Centres Sociaux et socio-culturels (SNAECSO), qui a adhéré en octobre 2001.

Ces quatre nouvelles adhésions succèdent à celle de l'Union des Groupements des Employeurs Mutualistes (UGEM), intervenue à la toute fin de l'année 2000. Elles portent à 18 le nombre d'adhérents de l'USGERES.

2 – Les instances de l'USGERES

➤ **Premier Conseil permanent**

Les nouveaux statuts de l'USGERES créé un directoire, chargé d'administrer l'Union, et un Conseil permanent, rassemblant toutes les organisations adhérentes, pour :

- *Développer la transversalité des réflexions sur les sujets qui intéressent les employeurs de l'Economie sociale,*
- *Relayer l'information et animer la communication entre leurs organisations et l'USGERES,*
- *Participer aux groupes de travail créés par l'USGERES,*
- *Emettre avis et propositions de nature à favoriser la réalisation des missions de l'USGERES.*

Cette instance consultative s'est réunie pour la première fois le 16 octobre 2001, ses vingt-deux participants ayant travaillé collectivement sur trois thèmes :

- *La formation continue au service des mobilités professionnelles dans l'Economie sociale,*
- *Les stratégies de pérennisation d'activités dans l'Economie sociale,*
- *Les conditions d'un dialogue social innovant dans les entreprises de personnes.*

L'ensemble des participants ont souligné leur intérêt pour la construction d'un champ interprofessionnel de l'économie sociale, qui permette aux employeurs associatifs, coopératifs et mutualistes de répondre à leurs besoins communs par l'élaboration de solutions collectives concernant, notamment, le dialogue social et les mobilités professionnelles.

Deux groupes de travail internes se sont formés, l'un sur le dialogue social (qui alimente les réflexions du Groupe de dialogue social), l'autre pour la création d'un observatoire transversal des emplois et métiers de l'économie sociale.

➤ **Assemblées générales et Directoires**

Assemblées générales :

Deux Assemblées générales ont eu lieu en 2001. L'Assemblée générale extraordinaire du 14 mars a permis le vote des nouveaux statuts de l'USGERES à l'unanimité. Elle a été suivie d'une Assemblée générale ordinaire, le 25 juin 2001.

Directoires :

Composé de deux représentants de chacun des quatre groupes formant l'USGERES, le nouveau Directoire s'est réuni à six reprises en 2001.

Comme convenu statutairement, ses membres ont désigné en leur sein, le 10 avril, le Président et le Secrétaire général de l'Union :

Gérard Deschryver (UNIOPSS) a été reconduit dans ses fonctions de Président et Robert Baron (UNODESC) a été nommé Secrétaire général, en remplacement d'Henri Borentin, désormais Secrétaire général adjoint.

Les autres membres du Directoire ayant participé à ses activités en 2001 sont André ARNAUDY (UGEM/FNMF), vice-président ; Michel PORTA (CGSCOP), trésorier ; Jean-Jacques PORIEL (Caisse Centrale du Crédit Coopératif) et Philippe GODEAU (UNIOPSS).

3 – La gestion d'UNIFORMATION

Les employeurs concernés de l'USGERES ont participé aux différentes instances de l'OPCA UNIFORMATION pour impulser et orienter ses actions.

Globalement, la collecte s'est accrue et atteint 730 MF, la rigueur de gestion permettant de rester à un niveau de frais de gestion inférieur à 9,7%.

Un séminaire a été organisé pour les administrateurs et salariés afin de développer le caractère d'OPCA de l'économie sociale et de réfléchir sur les orientations politiques d'UNIFORMATION.

En 2001, les partenaires sociaux ont pris la décision de créer un Fond d'Intervention de l'Economie Sociale (FIES) en faveur de politiques transversales concernant la lutte contre l'illettrisme, les métiers en pénurie et le soutien au dispositif emplois jeunes.

➤ **Le programme de lutte contre l'illettrisme**

(Source : rapport d'activités d'Uniformation - 2001)

Historique :

La loi d'orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre l'exclusion, fait de l'illettrisme un axe fort de l'engagement du gouvernement. Combattre l'illettrisme devient une priorité nationale lorsque, notamment, les enquêtes estiment que 10 à 20% de la population ne maîtrisent pas les savoirs de base.

Ce phénomène est d'autant plus important à prendre en compte quand on sait que l'organisation du travail à l'intérieur des entreprises s'est progressivement modifiée et complexifiée. C'est dans ce cadre qu'Uniformation depuis deux ans mène différentes actions pour contribuer au développement des compétences des salariés des structures adhérentes.

En 2000, Uniformation lance un premier questionnaire et une campagne d'information et de sensibilisation auprès des employeurs et des représentants du personnel de tous les secteurs professionnels d'Uniformation (15 composantes). Suite à l'intérêt manifesté par ces derniers, une deuxième enquête sur l'identification des besoins leur est envoyée en juin 2001.

Après l'exposé et l'analyse des premiers résultats, la présidence et le conseil de gestion décident de consacrer une première enveloppe spécifique aux actions relatives à la lutte contre l'illettrisme de 3 millions de francs par an sur trois ans (2001-2004) pour l'ensemble des secteurs d'activités. Afin d'appuyer cette initiative, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité attribue des cofinancements à l'OPCA de l'Economie sociale en fin d'année 2001, grâce aux signatures d'une convention IRILL* nationale et d'une convention FSE nationale pour 5 régions expérimentales (Aquitaine, Rhône-Alpes, Ile-de-France, PACA, Nord-Pas-de-Calais). Ces budgets permettront de mener un vaste plan d'actions :

- Mettre en oeuvre un dispositif de formation en trois phases au service des entreprises :
 - Aider à l'identification des salariés concernés,
 - Mettre en place l'accompagnement en entreprise,
 - Prendre en charge des formations des salariés,
- Travailler en partenariat avec les services de l'Etat et l'ANLCI* aux niveaux national et régional afin de mener un appui conseil pour la recherche des financements régionaux, de créer des outils communs tels que les critères de sélection des organismes de formation, les critères d'évaluation des actions de formation, etc.

Le 8 novembre 2001, Uniformation est intervenu à une des tables rondes du forum de lutte contre l'illettrisme organisé par le syndicat de la presse sociale et l'ANLCI.

* IRILL : Insertion Réinsertion Illettrisme

* ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

➤ **Le lancement du programme PRIMEP pour les métiers en pénurie**

Ce P.R.I.M.E.P a été créé par le Conseil de Gestion d'Uniformation, le 8 Novembre 2001.

Ce Programme Régionalisé d'Intervention a pour objet le financement de formations des métiers en pénurie.

Le caractère particulièrement transversal de ce fonds ainsi que l'évolution naturelle des besoins de compétences (pas forcément récurrents) affirme le principe même de la solidarité inter-branche.

A ce jour les principaux axes d'interventions identifiées portent sur les formations d'infirmières, d'aides soignantes, d'éducateurs spécialisés, métiers en pénuries connus et reconnus.

Le PRIMEP a pour objet de mobiliser au niveau de cette plate forme régionale les principaux acteurs cofinanceurs.

➤ **Les actions de soutien au dispositif emplois jeunes**

Bilan du dispositif "Emplois Jeunes" (EJ) sur la période 1999 à fin août 2001

(Source : rapport d'activités d'Uniformation - 2001)

Uniformation a signé le 19 mai 1999 une convention de partenariat avec le ministère de la Jeunesse et des Sports visant à faciliter le développement de la formation professionnelle de 9.000 jeunes aux métiers de l'animation et du sport.

Uniformation a aussi signé, le 16 mai 2000, une convention de partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité visant à développer la professionnalisation des emplois jeunes recrutés par les employeurs de l'économie sociale adhérents d'Uniformation.

Quelques chiffres :

1.603 entreprises et établissements sont employeurs d'EJ,
2.427 bilans professionnels et actions de formation ayant fait l'objet d'une demande de prise en charge ont été identifiés comme action relevant du dispositif de financement EJ,
3067 stagiaires correspondant à des postes ont été créés et pourvus,
4453 salariés EJ (au 31/12/00).

Entreprises et établissements utilisateurs du dispositif :

Au niveau des sections d'Uniformation : Ils relèvent à 80 % de la section 2 (associations socioculturelles, éducatives, de tourisme et du sport), alors que les adhérents de cette section ne représentaient que 58% du total des adhérents de l'année 2000. Parmi ceux-ci, 14 % peuvent être identifiés comme relevant du secteur sportif par leur rattachement à une fédération sportive. Les adhérents de la section 1 (secteur sanitaire médico-social, social et aide à domicile), qui représentaient 36 % des adhérents en 2000, ne sont demandeurs du dispositif que pour 17 % d'entre eux. Moins de 2 % des demandeurs relèvent de la section 3 (mutuelles).

Au niveau des secteurs d'activité et des conventions collectives (CCN) :

Le poids du secteur associatif non sanitaire et social se confirme tant au niveau des secteurs d'activité (organisations associatives, activités sportives, gestion d'équipements polyvalents à dominante culturelle) que des conventions collectives avec toutefois une dominante de celle de l'animation qui représente près de 60 % des demandeurs. Seules 20 % des entreprises déclarent ne pas appliquer de CCN. Parmi les CCN représentées à Uniformation, toutes ont utilisé le dispositif. A noter que malgré l'embauche d'emplois jeunes par les golfs, très peu de demandes de financement sont présentées à Uniformation par ces derniers.

Au niveau des régions :

La répartition régionale dénote quelques bouleversements de hiérarchie : Rhône-Alpes et PACA sont au même niveau que l'Île-de-France devant le Nord. Les établissements de ces 4 régions représentent 32,5 % du total. A titre de comparaison, le pourcentage national d'embauches de jeunes cumulées pour ces mêmes régions est de plus de 40% selon le Bilan 1997-2000 du ministère de l'Emploi. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard des pratiques de politiques de cofinancements extérieurs à Uniformation et du poids ponctuel de groupements d'employeurs demandeurs de financement.

Au niveau de la taille :

75 % des établissements relèvent de la tranche d'effectifs de moins de 10 salariés. Parmi ceux-ci, 173 sont des "primo employeurs", c'est-à-dire n'employant que des EJ et pour 70 % d'entre eux un seul et unique salarié EJ.

➤ **La mise en place progressive du service de proximité**

Uniformation est désormais implanté dans les 22 régions françaises grâce à la consolidation de son réseau de conseillers en formation. Deux nouveaux CAIR ont été créés, à Lille et Marseille.

Décision de la mise en place d'une représentation politique en région par un binôme employeur/salarié.

4 - Le travail des représentants de l'USGERES au sein de la Commission Professionnelle Consultative (CPC) « Commerce, transports, services »

Le travail des titulaire et suppléant de l'USGERES au sein de la CPC – Michel PORTA et Jean VERNHET - s'est poursuivi en 2001, pour faire connaître les positions des employeurs de l'économie sociale concernant la politique de certification des diplômes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, dans le champ du tertiaire. L'USGERES a obtenu de participer à la commission spécialisée des services aux personnes, Jean VERNHET ayant été désigné à cet effet sur le quota du MEDEF.

Le travail des représentants de l'USGERES au sein de la CPC –qui reste très administrative- consiste notamment à convaincre progressivement leurs interlocuteurs employeurs, syndicaux et publics (services instructeurs de l'AFPA) de la pertinence d'une mention « *Economie sociale* » dans la construction des nouveaux diplômes. Si les référentiels de base de ces diplômes doivent rester transversaux, des référentiels spécifiques permettraient de les ajuster aux métiers pratiqués dans l'économie sociale. L'idée fait son chemin dans le cadre d'un travail de longue haleine dont on pourra mesurer l'impact lors de l'homologation des futurs titres relevant du champ des services aux personnes.

Ce champ reste le parent pauvre des politiques de certification, politiques qui ont jusqu'à présent privilégié les titres concernant les professions du transport, de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce. Cette situation s'explique par le fait que seuls ces secteurs étaient représentés dans la Commission, par le MEDEF et la CGPME.

Ce lieu de concertation est pour l'USGERES un lieu privilégié d'observation et de proposition, s'agissant notamment de la nouvelle jurisprudence d'accès aux titres par la VAE.

5 – Le séminaire interne de l'USGERES sur « Les enjeux et les acteurs de la refondation sociale »

Le 26 février 2001, l'USGERES a accueilli Gérard ADAM, titulaire de la chaire des « relations professionnelles » au Conservatoire National des Arts et Métiers, venu présenter les dossiers clés de la refondation sociale et les enjeux de cette refondation pour ses acteurs – patronaux, syndicaux et publics.

Une trentaine d'employeurs ont participé à l'après-midi de réflexion proposée, pour débattre, en conclusion, de la structuration d'un champ interprofessionnel de l'économie sociale. Prenant acte de la volonté de l'USGERES de contribuer à la structuration d'une représentation de ce champ, Gérard ADAM a souligné que « *des minorités moins importantes se font mieux connaître* », d'où l'enjeu pour les employeurs de l'économie sociale de parvenir à « *trouver des terrains communs en conjuguant approche sectorielle et discours interprofessionnel unique* », de façon à définir « *leurs domaines et leurs règles propres* ». C'est bien le sens de la démarche entamée par l'USGERES, notamment dans le cadre du Groupe de dialogue social.

6 - Les contributions de l'USGERES

➤ Contribution de l'USGERES au rapport de Thierry JEANTET sur « L'économie sociale face au XXIème siècle »

Chargé par Lionel JOSPIN d'un rapport sur « L'économie sociale face au XXIème siècle », Thierry JEANTET a souhaité rencontrer l'USGERES pour citer sa démarche dans le chapitre qu'il consacre à « La reconnaissance du rôle des acteurs de l'économie sociale ». Suite à cette rencontre, l'USGERES lui a communiqué la note ci-dessous.

Contribution de l'USGERES au rapport de M. Thierry Jeantet
sur
« L'économie sociale face au XXIème siècle »

Projet et propositions de l'USGERES

L'USGERES a pour projet de contribuer, avec d'autres acteurs de l'économie sociale, à la structuration d'un champ interprofessionnel des employeurs de l'économie sociale. Ce projet suppose :

- La **reconnaissance d'un champ interprofessionnel de l'économie sociale**, ce qui permettra à ses représentants de proposer et de signer des accords transversaux, propres à l'économie sociale,
- La **reconnaissance de la représentativité des employeurs de l'économie sociale**, ce qui leur ouvrira la possibilité d'obtenir les financements nécessaires à leurs actions de représentation et celle de siéger au sein de différentes instances. Ces instances sont notamment :

Celles qui ont la responsabilité de gestion de :

- La Sécurité sociale,
- La retraite complémentaire (AGIRC, ARRCO),
- L'assurance chômage,
- La formation professionnelle.

Et :

- La Commission nationale de la négociation collective (tout particulièrement la sous-commission des conventions et accords),
- Le Conseil supérieur de la Prud'homie,
- Le Conseil économique et social (collège des professionnels),
- Le Comité paritaire national de la formation professionnelle (CPNFP),
- Les commissions professionnelles consultatives interprofessionnelles,
- Le Comité paritaire des congés Individuels de formation (COPACIF),
- L'Association pour la gestion des fonds de l'alternance (AGEFAL).

Ainsi qu'un certain nombre d'instances régionales, parmi lesquelles :

- Les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR, 1^{er} Collège)
- Les Comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'Emploi.

Les chantiers de l'USGERES concernant la fonction employeur, les rapports sociaux, les métiers de l'économie sociale

La volonté de structurer une représentation employeur propre à l'économie sociale s'appuie sur la conviction que le caractère social de l'objet des associations, des mutuelles et des coopératives ainsi que leur statut d'entreprises de personnes - et non de capitaux - doivent trouver une traduction dans des pratiques dirigeantes et des rapports sociaux caractéristiques.

L'USGERES veut être un lieu de réflexion et surtout de proposition concernant ces pratiques et rapports sociaux. D'où les chantiers qu'elle a récemment ouverts, qui devront contribuer à identifier et qualifier les contours du modèle social que représentent les entreprises de l'économie sociale. En effet, tout en s'appuyant sur le droit du travail, les relations professionnelles dans les associations, coopératives et mutuelles observent incontestablement un certain nombre de spécificités à mieux définir.

Les chantiers ouverts par l'USGERES portent sur :

- les identités et pratiques d'employeurs dans l'économie sociale,
- le dialogue social dans l'économie sociale »,
- l'observation des métiers et des emplois de l'économie sociale.

En conclusion : les démarches de l'USGERES concernant la formation professionnelle, l'emploi, le dialogue social et les accords collectifs sont complémentaires des actions que conduira le CEGES sur les grands problèmes de société.

➤ **La participation de l'USGERES à différentes manifestations**

Les membres de l'USGERES ont répondu à différentes invitations en 2001 :

Mars 2001 - Printemps des services de l'AFPA : « Quelles évolutions en cinq ans, dans les métiers de services ? » (Neuilly-sur-Marne).

Mai 2001 – Rencontre du FONJEP sur « La fonction employeur en milieu associatif » (Paris).

Juin 2001 – Assemblée générale ordinaire du CNLAMCA.

Juin 2001 – Echange professionnel à l'occasion de la clôture de la formation expérimentale d' « auxiliaire en gérontologie », créée par un groupement d'employeurs associatifs et soutenue par Uniformation (Bergerac).

Septembre 2001 – Deuxièmes Rencontres du Bénévolat organisée par l'Union régionale du bénévolat associatif des Pays de la Loire (Avrillé).

Septembre 2001 – Réunion du Comité scientifique de l'Institut de l'Economie sociale (Paris).

Octobre 2001 – Table ronde sur « La régulation du paritarisme » organisée par la Fédération Santé et Action sociale de la CFE-CGC (Paris).

Octobre 2001 – Assemblée générale extraordinaire du CNLAMCA.

Novembre 2001 – Colloque organisé par l'UNADMR sur « Le salarié, un professionnel au cœur des services aux personnes » (Paris).

Novembre 2001 – Journées nationales du Réseau des Hautes Etudes des Pratiques Sociales (RHEPS) sur « Les enjeux de la formation professionnelle » (Marly-le-Roi).

Décembre 2001 – Intervention sur « La philosophie, le développement et la structuration de la fonction employeur dans l'économie sociale », dans le cadre du CESS « Politique de développement des activités et des entreprises de l'économie sociale » de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

III – ANNEXES

L'USGERES dans la presse en 2001 : sélection d'articles parus dans l'année.

Suite à ses différentes initiatives, l'USGERES a fait l'objet de 80 citations dans la presse nationale, généraliste (Le Monde Initiatives, Le Figaro, Liaisons sociales Magazine, Politis...) ou spécialisée (Actualités Sociales Hebdomadaires, Protection Sociales informations, Les Idées en Mouvement, Entreprise et Carrières, Mutuel...).